

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2025
COMMUNE DE MAILLY-LE-CAMP

La réunion a débuté le 2 décembre 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur ROBERT Jean-Claude.

Membres présents :

Monsieur BÉQUET Christophe
Madame BESSE Flavie
Monsieur BOSSAT Thierry
Madame BRACQ Catherine
Monsieur CUSATI Adrien
Madame FOY Virginie
Madame GUILLEMAILLE Lucie
Monsieur GUILLEMAILLE Philippe
Madame LAMBERT Patricia
Monsieur MICHONNEAU Philippe
Monsieur MORETTI Angelo
Monsieur REMY Dominique
Madame REMY Laurence
Monsieur ROBERT Jean-Claude

Membres absents représentés :

Madame SAUTIERE Virginie Pouvoir donné à M CUSATI Adrien
Monsieur TRIBOU Arnaud Pouvoir donné à M BÉQUET Christophe

Membres absents :

Madame AUZOUX Agnès
Monsieur QUINZIN Eric

Secrétaire de séance : Monsieur CUSATI Adrien

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2025_82 - Espace socioculturel - Attribution des lots - modification des montants des lots 1, 5 et 8
- Questions diverses

2025_82 - Espace socioculturel - Attribution des lots - modification des montants des lots 1, 5 et 8

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération 2025-72 du 18 novembre dernier, les lots du marché public de travaux n°MA2025-01 concernant le projet de l'Espace Socioculturel ont été attribués.

Il expose que des erreurs se sont glissées dans les montants présentés au Conseil municipal et qu'il convient de délibérer à nouveau sur ces montants.

Il explique également que ces nouveaux montants n'affectent en rien le classement des entreprises.

Les lots affectés sont les suivants :

Lots		Entreprises	Montants retenus € HT par délibération 2025_72	Nouveaux montants à retenir € HT
1	GROSSES DEMOLITIONS - VRD	COLAS + OL1	349 877 ,60 €	349 880,60 €
5	MENUISERIES INTERIEURES - PLATRERIE - FAUX PLAFONDS	YANN GIRARDOT	284 365,98 €	284 368.98 €
8	CARRELAGES - FAIENCES	MARIO FARIA	108 212,00 €	105 000,00 €

Les montants globaux sont donc présentés avec rectification comme suit :

Lots		Entreprises	Montants de base + PSE retenues € HT
1	GROSSES DEMOLITIONS - VRD	COLAS + OL1	349 880 ,60 €
2	GROS ŒUVRE - FACADES	LA MARNAISE	345 665,18 €
3	CHARPENTE BOIS - COUVERTURE TUILES	FERAT	174 764,25 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES METALLIQUES - SERRURERIE	PAQUATTE	116 467,00 €
5	MENUISERIES INTERIEURES - PLATRERIE - FAUX PLAFONDS	YANN GIRARDOT	284 368,98 €
6	PLOMBERIE - CVC	CONRAUX + VL	222 991.18 €
7	ELECTRICITE	SERELEC	102 289,10 €
8	CARRELAGES - FAIENCES	MARIO FARIA	105 000,00 €
9	PEINTURES	DEFRANCE	28 786,65 €
10	DESAMIANTAGE	DEMOLAF	11 770,00 €
Total HT			1 741 982.94 €
TVA 20 %			348 396.59 €
Total TTC			2 090 379,53 €

Entendu cet exposé, le Conseil municipal,

- Décide de rectifier les montants des lots 1,5 et 8 comme susmentionnés ;
- Dit que les montants restent inchangés pour les autres lots ;
- Précise que le montant global s'élève désormais à 1 741 982.94 € HT soit 2 090 379.53 € TTC ;
- Autorise monsieur le Maire à signer les marchés, les éventuels avenants et toutes pièces s'y rapportant ;
- Charge monsieur le Maire d'inscrire les crédits au budget.

16 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h30.

Monsieur CUSATI Adrien
Secrétaire de séance



Monsieur ROBERT Jean-Claude,
Maire



